Distr.
LIMITÉE

CS/RAERESA-AGM/IX/5
Mars 2020

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

MARCHÉ COMMUN
de l'Afrique orientale et australe

9e Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association régionale
des régulateurs d'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA)

5 – 6 mars 2020
Addis-Abeba (Éthiopie)

RAPPORT FINAL

2020/MESE/ymm/smz

INTRODUCTION

1. La 9e Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association régionale des régulateurs d'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) s'est tenue les 5 et 6 mars 2020, à l'hôtel Best Western Plus, Addis-Abeba (Éthiopie). Les principaux objectifs de la réunion étaient les suivants :

a. renforcer la capacité de l'ARÉFOA afin qu'elle puisse influencer de manière proactive les développements dans le secteur de l'énergie de la région COMESA ;
b. entreprendre un programme d'examen par les pairs pour l'Autorité éthiopienne de l'énergie (EEA) ;
c. examiner le rapport annuel d'activités et l'efficacité de l'ARÉFOA ; et
d. faciliter le partage d'informations entre les membres de l'ARÉFOA sur les questions relatives à la réglementation énergétique.

Participation

2. Ont participé à la réunion :

Les membres à part entière de l'ARÉFOA :

a. L'Autorité burundaise de régulation des secteurs de l'eau potable et de l'énergie (AREEN); l'Agence égyptienne de régulation du secteur de l'électricité et de protection des consommateurs; l'Autorité éthiopienne de l'énergie ; l'Autorité kenyane de régulation de l'énergie et du pétrole ; l'Office malgache de régulation de l'électricité ; l'Autorité malawienne de régulation de l'énergie; l'Autorité mauricienne de régulation des services publics; l'Autorité rwandaise de régulation des services publics ; la Commission seychelloise de l'énergie; l'Autorité soudanaise de régulation de l'électricité ; l'Autorité ougandaise de régulation de l'électricité et l'Autorité zambienne de régulation de l'énergie ; et

b. **Les membres associés de l'ARÉFOA** : le Ministère de l'Énergie en charge des Ressources naturelles de Djibouti ; le Ministère de l'Énergie et des Mines de l'État d'Érythrée, le Ministère de l'Énergie de la République de Somalie et le Ministère de l'Énergie de la République tunisienne.

3. La liste des participants figure à l'annexe V du présent rapport.

A. OUVERTURE (*premier point de l'ordre du jour)*

Allocution de l'invité d'honneur

4. La 9e Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association régionale des régulateurs d'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) a été officiellement ouverte par S.E. Frehiwot Woldehana, Ministre d'État de l'Eau, Irrigation et Energie de la République fédérale démocratique d'Ethiopie.

5. S.E. Woldehana a souhaité à tous les participants et invités la bienvenue à la 9e Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA). Il a indiqué que l'Ethiopie a toujours apprécié le rôle de leadership que le COMESA joue dans l'intégration des économies des pays de l'Afrique orientale et australe. Il a également indiqué que l'Éthiopie est très fière et honorée que l'ARÉFOA ait choisi Addis-Abeba, en Éthiopie, comme lieu de sa 9e Assemblée générale annuelle (AGA).

6. Le Ministre a relevé que la région COMESA est un paradoxe en ce qui concerne l'énergie, richement dotée en ressources naturelles génératrices d'énergie dont seulement quelques-unes sont exploitées, ce qui entraîne de graves pénuries d'énergie. Il/elle a en outre indiqué que des études récentes ont montré que de nombreux pays africains, dont certains étaient des pays du COMESA, souffrent malheureusement de pénuries d'électricité et d'interruptions régulières des services. Il/elle a ensuite indiqué que ces pénuries très chroniques freineraient le potentiel de croissance de la région COMESA.

7. Le Ministre a fait remarquer que le commerce de l'énergie est tout aussi essentiel et bénéfique que le commerce des biens et d'autres services. Il a en outre relevé que le commerce de l'énergie devrait permettre à toutes les nations de bénéficier de leurs avantages comparatifs et compétitifs et des avantages des économies d'échelle et de gamme. Il a souligné l'importance d'ouvrir le secteur de l'électricité aux investissements et à la participation du secteur privé au moment où le COMESA continue à promouvoir le développement de ses projets d'infrastructure comme l'énergie. À cet égard, il s'est réjoui que la région COMESA commence à voir des améliorations significatives de la capacité de production, conformément à la mise en service prévue de grands projets de production d'électricité dans de nombreux pays du COMESA, tels que l'Égypte, le Kenya, l'Ouganda, la Zambie et que le commerce de l'énergie se développe également.

Allocution du Secrétaire général adjoint du COMESA chargé des programmes

8. L'Ambassadeur Kipyego Cheluget, Secrétaire général adjoint du COMESA chargé des programmes, a également prononcé une allocution lors de la séance d'ouverture. Il a d'abord remercié l'invité d'honneur d'avoir officiellement ouvert la 9e Assemblée générale annuelle de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA). Il a ensuite remercié le gouvernement et le peuple de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour l'accueil chaleureux réservé à toutes les délégations depuis leur arrivée à Addis-Abeba et pour l'excellence des installations mises à leur disposition à l'occasion de cette réunion, ce qui démontre l'engagement de l'Éthiopie à mettre en œuvre le programme d'intégration régionale du COMESA. Il a également remercié les délégués des pays du COMESA pour leur engagement soutenu en faveur des programmes d'intégration du COMESA.

9. L'Ambassadeur Kipyego Cheluget a saisi cette occasion pour féliciter leurs Excellences, les chefs d'État et de gouvernement des États membres du COMESA pour le vif intérêt qu'ils portent au développement des infrastructures énergétiques dans la région. Il a souligné que la région voyait des résultats positifs grâce aux efforts soutenus de leurs Excellences, dans la mobilisation des ressources pour le développement des infrastructures énergétiques, tant de la part des partenaires de développement bilatéraux que des banques de développement multilatérales. Il a ensuite souligné que ces efforts devraient être hautement appréciés.

10. Pour ce qui est de l'énergie, le Secrétaire général adjoint a fait remarquer que la coopération et la collaboration du COMESA avec l'Union européenne, par le biais de la Facilité

d'assistance technique (FAT) pour l'initiative « Énergie durable pour tous » (SE4ALL) et du 11e Fonds européen de développement (FED), a abouti à la mise en œuvre de plusieurs initiatives au cours des dernières années et que certaines initiatives sont en cours, telles que le projet de renforcement d'un marché régional de l'énergie durable dans la région Afrique orientale et australe-océan Indien (AfOA-OI). À cet égard, il a exprimé la reconnaissance et la gratitude du COMESA envers l'Union européenne pour ce soutien et l'organisation se réjouit de poursuivre la collaboration et la coopération avec l'Union européenne.

Mot d'ouverture du président de la plénière de l'ARÉFOA

11. Le Kenya, en tant que présidence en exercice de la plénière de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA), a présidé les travaux de la réunion. Dans son mot d'ouverture, M. Frederick Nyang, Directeur de l'Autorité de régulation de l'énergie et du pétrole (EPRA) de la République du Kenya a souhaité la bienvenue aux membres à part entière et membres associés de l'ARÉFOA et aux invités à la 9e Assemblée générale annuelle (AGA). Il a remercié le gouvernement et le peuple de la République fédérale démocratique d'Ethiopie pour l'accueil chaleureux réservé aux délégués depuis leur arrivée dans la belle ville d'Addis-Abeba et pour l'excellence des installations mises à leur disposition.

12. Il a informé l'Assemblée générale annuelle (AGA) que depuis sa création en 2009 et sa mise en service en 2010, l'ARÉFOA a connu une croissance de 85 % en termes de membres. Il a signalé que l'ARÉFOA a commencé à aider ces membres associés, qui sont en train de mettre en place leurs régulateurs, à établir leurs autorités de régulation. Il a également informé l'Assemblée générale que l'ARÉFOA a réussi à élaborer et à adopter un certain nombre de rapports et lignes directrices de base, grâce au soutien de certains des partenaires de développement du COMESA, dont l'objectif était de faciliter l'harmonisation des cadres réglementaires en matière d'énergie dans la région COMESA afin de rendre l'environnement propice à l'attraction des investissements dans le secteur de l'énergie, en particulier, l'encouragement des investissements et de la participation du secteur privé, la facilitation du commerce des technologies énergétiques et la promotion de l'utilisation des technologies des énergies renouvelables.

13. En ce qui concerne le renforcement des capacités, M. Nyang a indiqué que 56 officiels des communautés économiques régionales, les autorités de régulation de l'énergie, y compris certains des Chefs exécutifs et les Pools énergétiques, se sont familiarisés avec les meilleures pratiques internationales et régionales en matière de régulation de l'énergie et de commerce de l'électricité.

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX (*point 2 de l'ordre du jour)*

14. La réunion a examiné et adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion ;

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;

3. Examen du rapport de la réunion du Comité exécutif de l'ARÉFOA ;

4. Rapports des Comités de portefeuille de l'ARÉFOA ;

5. État d'avancement de la mise en œuvre du programme d'activités 2017 – 2021 de l'ARÉFOA ;

6. Examen du rapport financier de l'ARÉFOA ;

7. Présentation des conclusions préliminaires du programme d'examen par les pairs pour l'autorité éthiopienne de régulation de l'électricité ;

8. Questions diverses ;

9. Adoption du rapport et clôture de la réunion.

Organisation des travaux

15. La réunion a adopté l'horaire de travail ci-après :

Jeudi, 5 mars 2020

Séance de la matinée	-	09h00 – 13h00
Séance de l'après-midi	-	14h00 – 16h30

Vendredi, 6 mars 2020

Séance de la matinée	-	09h00 – 14h30 et rédaction du rapport
Séance de la matinée	-	15h00 – 17h00 adoption du rapport

C. EXAMEN DU RAPPORT DE LA 12ÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ARÉFOA (*point 3 de l'ordre du jour)*

16. M. Fredrick Nyang, Directeur en charge de la Régulation économique, à l'Autorité kenyane de régulation de l'énergie et du pétrole (EPRA) et actuel président du Comité exécutif, a présenté le rapport de la 12e réunion du Comité exécutif. La réunion a examiné le rapport de la 12e réunion du Comité exécutif et l'a adopté. Les discussions et recommandations sont décrites ci-dessous.

17. La réunion a noté que le Comité exécutif de l'ARÉFOA a tenu une réunion le 4 mars 2020. Elle a relevé par ailleurs que les objectifs de la réunion consistaient à examiner le rapport annuel des activités ainsi que l'efficacité de l'ARÉFOA afin de faciliter la mise en œuvre du programme de travail de l'ARÉFOA.

18. La réunion a relevé que le Comité exécutif a discuté des rapports des Comités de portefeuille sur le renforcement des capacités, l'échange d'informations, les statistiques et base de données sur l'énergie ; l'harmonisation des cadres juridiques et réglementaires ; les énergies renouvelables et l'environnement et l'efficacité énergétique. Il s'agit d'un point de fond de l'ordre du jour devant être examiné par la réunion.

19. La réunion a également noté que le Comité exécutif a discuté de manière approfondie de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'activités 2017 - 2021 de l'ARÉFOA et d rapport financier de l'ARÉFOA. Il s'agit de points de fond à l'ordre du jour devant faire l'objet d'examen au cours de la réunion.

20. La réunion a également pris note de l'état de mise en œuvre des décisions prises par la 8ème Assemblée générale annuelle de l'ARÉFOA qui s'est tenue à Khartoum (Soudan) en septembre 2018.

D. RAPPORTS DES COMMISSIONS DE PORTEFEUILLE DE L'ARÉFOA (*point 4 de l'ordre du jour)*

21. Les présidents des Commissions de portefeuille de l'ARÉFOA sur le renforcement des capacités, l'échange d'informations, les statistiques et base de données sur l'énergie ; l'harmonisation des cadres juridiques et réglementaires ; les énergies renouvelables et l'environnement et l'efficacité énergétique ont présenté les rapports de leurs Comités de portefeuille respectifs, lesquels portaient sur l'état de mise en œuvre de certaines activités. À cet égard, la réunion a examiné le rapport de la réunion de la Commission du portefeuille Renforcement des capacités, Echange d'informations, Statistiques et Base de données énergétiques de l'ARÉFOA et l'a adopté

RAPPORT DE LA COMMISSION DU PORTEFEUILLE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, ÉCHANGE D'INFORMATIONS, STATISTIQUES ET BASE DE DONNÉES ÉNERGETIQUES

22. Madame Langiwe H. Lungu, Directrice générale de l'Autorité zambienne de régulation de l'énergie et présidente en exercice du Comité du portefeuille de l'ARÉFOA sur le renforcement des capacités, l'échange d'informations, les statistiques et base de données sur l'énergie a présenté le rapport de la réunion du Comité du portefeuille sur le renforcement des capacités, l'échange d'informations, les statistiques et base de données sur l'énergie pour examen par l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'ARÉFOA.

23. A cet égard, Madame Lungu a indiqué que le Comité du portefeuille de L'ARÉFOA sur le renforcement des capacités, l'échange d'informations, les statistiques et base de données sur l'énergie a tenu une réunion le 3 mars 2020, à Addis-Abeba, en Ethiopie. Elle a également indiqué que la réunion a examiné plusieurs points de l'ordre du jour, comme indiqué ci-dessous.

Présentation des points saillants des instruments juridiques, financiers et administratifs proposés par l'ARÉFOA, tels que le Règlement financier, les Statut et Règlement du personnel et les Règles de procédure pour l'acquisition de biens, de travaux et de services

24. Le président de la Commission du portefeuille Renforcement des capacités, Echange d'informations, Statistiques et Base de données énergétiques a indiqué que le secrétariat du COMESA a préparé et présenté un exposé sur les questions relatives aux instruments juridiques financiers et administratifs proposés par l'ARÉFOA, tels que le Règlement financier, les Statut et Règlement du personnel et les Règles de procédure pour l'acquisition de biens, de travaux et de services.

25. L'exposé a porté sur le COMESA en bref, faisant état de sa vision, mission, thèmes, histoire, objectifs et États membres ; le COMESA en chiffres ; la structure de gouvernance du

COMESA; les institutions du COMESA; la structure organisationnelle du Secrétariat du COMESA; la relation entre le COMESA et l'ARÉFOA, la situation actuelle et la nécessité d'avoir ses propres règles; les implications ; l'élaboration de ses propres règles; les recommandations et conclusions.

26. L'exposé souligne que le COMESA abrite l'ARÉFOA et lui apporte un soutien administratif et que l'ARÉFOA bénéficie de services professionnels et techniques gratuits. L'ARÉFOA bénéficie d'environnements testés satisfaisant aux critères d'évaluation du COMESA (bons systèmes et processus). De plus, le COMESA a la capacité de discuter et de négocier des financements attachés au COMESA.

27. La réunion a relevé que si l'ARÉFOA avait ses propres règles, il aurait dû par conséquent modifier l'Accord de délégation signé avec l'Union européenne concernant l'Action sur le renforcement du marché régional de l'énergie durable dans la région Afrique orientale – Afrique australe – Océan indien. La réunion a noté par ailleurs que cela aurait également des implications budgétaires en termes de consultants, d'ateliers, de délégués, etc. La réunion a également noté que cela impliquerait que l'ARÉFOA devrait revoir l'organisation de sa structure pour prendre en compte les nouveaux postes et recruter du personnel pour exercer ces fonctions.

28. La réunion a été informée que les règles devraient faire l'objet d'un processus d'approbation comme suit :

a. La Commission technique de l'ARÉFOA (Portefeuille), bénéficiera de l'appui du COMESA ;
b. le Comité exécutif ;
c. l'Assemblée générale annuelle (AGA) ;
d. le Comité juridique du COMESA ;
e. les Ministres de la Justice ;
f. le Conseil des ministres du COMESA ; et
g. les délais et budgets.

29. La réunion a été informée que l'ARÉFOA, étant une agence spécialisée du COMESA sur la régulation de l'énergie, utilise les instruments juridiques financiers et administratifs du COMESA. La réunion a noté que l'ARÉFOA n'a jamais rencontré de difficultés dans l'utilisation des instruments juridiques financiers et administratifs du COMESA.

30. De plus, le Secrétariat de l'ARÉFOA a indiqué que le COMESA a signé en mai 2017 un Accord de délégation avec l'Union européenne. Cet accord définit les activités confiées au COMESA, en tant qu'organisation, pour la mise en œuvre de l'Action sur le renforcement d'un marché régional de l'énergie durable dans la région Afrique orientale - Afrique australe – Océan indien. L'accord établit également les règles de mise en œuvre, pour le paiement de la contribution de l'Union européenne, et définit les relations entre le COMESA et l'Union européenne. Cet accord définit que, dans l'exécution des activités, le COMESA applique ses propres systèmes de comptabilité, de contrôle et d'audit interne qui ont été jugés positivement dans l'évaluation ex ante. Il stipule également que le COMESA doit appliquer ses propres procédures pour l'acquisition de biens, de travaux et de services, telles qu'elles ont été jugées dans l'évaluation ex ante.

31. Le Secrétariat de l'ARÉFOA a indiqué que l'ARÉFOA a été désignée pour diriger et assurer la coordination générale de la mise en œuvre de ce projet financé par l'Union européenne.

Décision

32. ***La réunion a convenu de maintenir le statu quo au Secrétariat de l'ARÉFOA à court ou moyen terme.***

Exposé sur la proposition de création de l'Académie de formation sur la régulation de l'ARÉFOA

33. La réunion a été informée que le Secrétariat de l'ARÉFOA a présenté une « note de concept » sur la proposition de création de l'Académie de formation sur la régulation de l'énergie de l'ARÉFOA, afin d'obtenir des éléments d'orientation quant à la voie à suivre.

34. En ce qui concerne le contexte qui sous-tend la création de l'Académie de formation sur la régulation de l'énergie de l'ARÉFOA, la note de concept souligne que dans le cadre des Plans stratégiques et d'activités 2017 – 2026 et 2017 – 2021, respectivement, plusieurs programmes de renforcement des capacités ont été prévus pour la mise en œuvre, et que la plupart de ces programmes seront entrepris en dehors du continent africain à un coût élevé et seul un nombre limité en profite.

35. La note de concept souligne également que lors de la 8e Assemblée générale annuelle de l'ARÉFOA qui s'est tenue en septembre 2018 à Kahrtoum, au Soudan, il a été recommandé que l'ARÉFOA explore la possibilité d'organiser des programmes de formation réputés qui seraient entrepris localement dans la région COMESA, afin de permettre une participation maximale des États membres aux programmes de renforcement des capacités.

36. La note de concept souligne en outre que c'est à cet égard que l'ARÉFOA, en collaboration avec les parties prenantes concernées telles que le Conseil des régulateurs européens de l'énergie (CEER) et le Centre de formation régional de Kafue Gorge (KGRTC), propose de créer une Académie de formation pour développer des cours au niveau local en vue de mettre en place un programme complet de possibilités de formation pour les régulateurs de l'énergie dans la région COMESA.

37. En ce qui concerne l'approche/méthodologie, la note de concept décrit les points suivants :

a. le concept sous-jacent au développement de la formation par l'ARÉFOA est de répondre aux besoins du personnel de l'ensemble des membres de l'organisation : de l'introduction au travail réglementaire, au développement de compétences d'experts clés, à l'offre d'un aperçu au personnel et aux dirigeants sur la gouvernance réglementaire, l'élaboration des politiques et la prise de décision. Il s'agit de dispenser une formation de haute qualité sur la pratique de la régulation et sur les compétences professionnelles du personnel réglementaire ;
b. le programme de formation de l'ARÉFOA s'articule autour de trois éléments clés :

- une approche pratique : des sujets pratiques en rapport direct avec les situations de régulation de l'énergie qui prévalent dans la région pour le développement professionnel et sur le terrain ;
- les meilleures pratiques régionales : conçues et enseignées par les régulateurs pour les régulateurs, avec un accès exclusif à des experts de premier plan dans le secteur de l'énergie ; et
- l'échange d'informations et de points de vue et l'apprentissage auprès des pairs dans la communauté réglementaire de l'ensemble de la région COMESA et au-delà ;

c. une approche modulaire dans la conception du programme de cours est préconisée, car elle favorise, au fil du temps, le développement d'une expertise professionnelle en matière de régulation de l'énergie, couvrant des sujets réglementaires tels que la conception des tarifs, les marchés de l'énergie, les réseaux et les questions de détail/consommateurs. Le cours doit être conçu en fonction de l'expérience et des pratiques du COMESA, et les cours doivent également permettre le partage de l'expérience en matière de régulation ;

d. les conférenciers seront principalement des régulateurs et pourront également inclure les institutions internationales (telles que l'ERRA, le PURC, la Florence School of Regulation, le CEER, etc.), le milieu universitaire et les professionnels du secteur de l'énergie ;

e. il est proposé de créer un Conseil consultatif de l'Académie de formation de l'ARÉFOA, composé de représentants du Comité du portefeuille de l'ARÉFOA sur le renforcement des capacités, du milieu universitaire, du secteur de l'énergie et d'anciens régulateurs, afin de fournir les orientations nécessaires à l'élaboration et à la conception des programmes de cours annuels ;

f. le Conseil des régulateurs européens de l'énergie (CEER) et l'Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) ont signé un Mémorandum d'accord (Médac) qui établit une collaboration de trois ans entre les régulateurs de l'énergie européens et ceux de l'Afrique orientale et australe ;

g. l'objectif de cette collaboration CEER-ARÉFOA consiste principalement à faciliter le renforcement des capacités dans la région COMESA par la diffusion de meilleures pratiques en matière de régulation de l'énergie. Cet objectif sera atteint grâce à des activités de renforcement des capacités à court terme, notamment des formations entre pairs ou des visites sur le terrain par les régulateurs européens de l'énergie dans les pays du COMESA et des voyages d'étude des régulateurs du COMESA en Europe ;

h. au cours de la phase de démarrage de l'Académie de formation, l'ARÉFOA collaborera avec le CEER dans le cadre du Médac pour rendre l'Académie opérationnelle ;

i. l'approche implique la mise en place d'un bureau de coordination de la formation au sein de l'ARÉFOA et la réalisation de programmes de formation en salle de classe à KGRTC afin d'utiliser les infrastructures et réseaux déjà existants pour la conception, l'exécution et la certification de programmes de formation efficaces ; et

j. le Secrétariat de l'ARÉFOA est actuellement en cours de discussion avec le KGRTC pour établir un cadre formel de collaboration par le biais d'un Mémorandum d'accord.

38. La note de concept décrit également le financement de l'Académie de formation comme suit :

a. les frais standard d'inscription au cours s'appliquent à tous les participants aux différents cours, qui sont calculés sur la base d'un budget annuel approuvé pour le programme de formation ; et
b. l'Académie est une entreprise à but non lucratif et les frais sont calculés de manière à recouvrer tous les coûts engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme de formation.

39. La réunion a conseillé à l'ARÉFOA de rechercher la contribution des centres de formation nationaux compétents au moment de l'établissement de l'institution proposée afin de bénéficier de leur expérience.

Décision

40. ***La réunion a chargé le secrétariat de l'ARÉFOA d'explorer la possibilité de créer une Académie de formation de l'ARÉFOA sur la régulation de l'énergie.***

41. Les notes de concept sur la proposition de création de l'Académie de formation sur la régulation de l'énergie de l'ARÉFOA sont jointes en annexe I du présent rapport.

Examen de la version finale du logo de l'ARÉFOA sélectionné

42. La réunion a été informée que le Secrétariat du COMESA a soumis la version finale du logo sélectionné aux membres de l'ARÉFOA afin qu'ils donnent de nouvelles idées pour améliorer le logo sélectionné.

43. À cet égard, la réunion a rappelé la décision de la 8e Assemblée générale annuelle de l'AREFOA, qui s'est tenue en septembre 2018 à Khartoum, au Soudan, selon laquelle les membres disposent de deux mois pour soumettre des idées en vue d'améliorer le logo sélectionné.

44. La réunion a également été informée que le Secrétariat a transmis le logo sélectionné à un graphiste, lequel l'a amélioré.

45. A cet égard, la réunion a convenu que la version améliorée du logo sélectionné soit adoptée pour être utilisé en tant que l'entité visuelle signifiant l'ARÉFOA.

Décision

46. ***La réunion a convenu que le logo sélectionné soit adopté pour être utilisé comme image visuelle et représentative de l'ARÉFOA.***

47. La version finale du logo sélectionné de l'ARÉFOA est jointe en annexe II du présent rapport.

Rapport de l'Unité de gestion du Projet (UGP) ESREM sur la mise en œuvre des activités du plan de travail du Comité de portefeuille pour 2019

48. La réunion a reçu des mises à jour sur la mise en œuvre du plan de travail du Comité de portefeuille pour 2019.

49. À cet égard, la réunion a noté que les activités clés suivantes, entre autres, ont été mises en œuvre en 2019 :

a. facilitation de l'exercice d'examen par des pairs et d'apprentissage auprès des pairs pour l'Autorité de régulation des services publics de Zanzibar (ZURA) et l'Autorité de régulation des services publics de Maurice (URA) ;
b. 56 officiels des Communautés économiques régionales, des Autorités de régulation de l'énergie, y compris le président-directeur général (PDG) et les pools énergétiques se sont familiarisés avec les meilleures pratiques internationales et régionales sur les questions de régulation de l'énergie et de commerce de l'énergie ; et
c. organisation d'un séminaire de niveau exécutif sur la politique réglementaire, l'autonomie et la gouvernance pour les pays de la région AO-AA-OI n'ayant pas encore mis en place les régulateurs de l'énergie, suivi d'ateliers nationaux à Djibouti et en République démocratique du Congo.

50. La matrice de formation pour le projet sur le renforcement d'un marché régional d'énergie durable dans la région Afrique orientale – Afrique australe – Océan indien (AfOA-OI), concernant les programmes de formation parrainés de courte durée, est jointe à l'annexe III du présent rapport.

Activités prévues pour 2020 dans le Plan de travail de l'ARÉFOA

51. La réunion a été informée que les activités prévues pour 2020 figurent dans le Plan de travail 2017 – 2021 de l'ARÉFOA. À cet égard, la réunion a également été informée que les ressources du projet sur le renforcement d'un marché régional de l'énergie durable continueront d'être utilisées pour mettre en œuvre les activités de 2020.

RAPPORT DU COMITÉ DU PORTEFEUILLE SUR L'HARMONISATION DES CADRES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

52. M. Mohamed Abdel Aziz Abdel Rahman, président exécutif de l'Agence égyptienne de régulation du secteur de l'électricité et de protection des consommateurs (AgyptEra) et président en exercice de la Commission du portefeuille Harmonisation des cadres juridiques et réglementaires de l'ARÉFOA, a présenté le rapport de la Commission du portefeuille Harmonisation des cadres juridiques et réglementaires pour examen par la réunion. La réunion a examiné le rapport de la réunion de la Commission du portefeuille Harmonisation des cadres juridiques et réglementaires et l'a adopté

Examen du rapport de référence sur la régulation

53. La réunion a été informée que l'EgyptERA a préparé le rapport de référence sur la régulation sur la base d'une recherche effectuée au moyen d'un questionnaire qui a été distribué à 13 régulateurs. Les réponses sont venues de 9 pays membres : Égypte, Éthiopie, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, les Seychelles, Ouganda et la Zambie.

54. Le questionnaire était axé sur 13 principaux domaines à savoir :

a. Autonomie juridique;
b. Autonomie financière;
c. Autonomie opérationnelle;
d. Diversité des domaines couverts;
e. Diversité des compétences en matière de politique énergétique;
f. Niveau d'indépendance vis-à-vis du secteur;
g. Prise de décision du régulateur;
h. Mécanismes de règlement des différends;
i. Principe d'élaboration de l'accès;
j. Pouvoirs d'enquête;
k. Possibilité d'appel des décisions;
l. Redevabilité; et
m. Pouvoirs d'exécution;

55. S'agissant des principales conclusions de l'étude, il a été constaté que la plupart des pays disposent d'une certaine forme de législation de l'énergie élémentaire qui guide les opérations des marchés de l'énergie nationaux. À cet égard, l'étude a trouvé que la plupart des pays ont plusieurs régulateurs qui supervisent les marchés. Il s'avère cependant nécessaire de mettre en place des structures qui donnent une indépendance suffisante pour la prise de décisions de régulation.

56. Dans le domaine des compétences, le rapport a noté que la plupart des régulateurs disposent des instruments réglementaires nécessaires, par exemple les règles du marché, les mécanismes de règlement des différends et les stratégies de communication. L'étude a toutefois relevé qu'il faut accorder plus d'attention aux questions environnementales et que le rôle des régulateurs en ce qui concerne le dégroupage, qui est limité, devrait être abordé.

57. Le constat a été, en outre, que la plupart des régulateurs ont le pouvoir de fixer des méthodologies tarifaires ainsi que la connexion au réseau, les services auxiliaires et les tarifs d'équilibrage. Par ailleurs, la majorité des régulateurs ont le pouvoir de sanctionner les acteurs du marché, d'imposer des amendes pour non-respect des exigences du marché, y compris la révocation, la suspension ou la modification des conditions de licence.

58. De même, l'étude a trouvé que des mesures de responsabilisation sont en place pour la plupart des autorités de régulation, toutes les ARN étant tenues de publier des rapports annuels et de les soumettre à l'examen des organes supérieurs.

59. D'une manière générale, le rapport a noté que toutes les ARN n'étaient pas au même niveau, certaines l'étaient parfaitement alors que d'autres nécessitent harmonisation et résolution.

60. En outre, bien l'étude ait constaté que les législations nécessaires sont en place dans la plupart des juridictions, les feuilles de route pour leur mise en œuvre font largement défaut.

61. Le rapport a recommandé que soient élaborées des lignes directrices des exigences minimales pour les régulateurs indépendants qui constitueront la deuxième édition de ce rapport.

Décision

62. ***La réunion a convenu de ce qui suit :***

a. il est nécessaire d'établir des lignes directrices des meilleures pratiques dans le cadre des principaux piliers réglementaires identifiés afin de donner aux organes de régulation membres des idées sur la manière d'aller de l'avant pour atteindre les meilleures pratiques ;

b. Les membres ont été invités à prendre note du projet de rapport qui sera distribué à tous les régulateurs membres après sa mise à jour par EgyptERA.

c. En termes de calendrier, la réunion a demandé que le projet de rapport soit distribué avant le 23 mars 2020 et que les commentaires provenant de tous les membres de l'ARÉFOA soient reçus avant le 6 avril 2020. Par la suite, le rapport sera transmis au Secrétariat de l'ARÉFOA avant le 13 avril. 2020 pour adoption par les structures de l'ARÉFOA / COMESA concernées ; et

d. Le rapport de référence devrait être mis à jour et publié tous les deux ans après avoir défini les lignes directrices des exigences minimales d'indépendance de la régulation.

Rapport de l'Unité de gestion du Projet (UGP) ESREM sur la mise en œuvre des activités du programme de travail 2019 de la Commission du portefeuille

63. La réunion a noté qu'un exposé sur la mise en œuvre des activités du Plan de travail 2019 de la Commission du portefeuille a été préparé et présenté par le secrétariat.

64. Pour l'année en cours, le rapport a indiqué que les activités suivantes devaient être mises en œuvre :

a. examen des cadres juridiques nationaux qui ont mis en place des régulateurs de l'énergie totalement autonomes dans les États membres du COMESA afin d'établir les meilleures pratiques en matière d'objectifs et de fonctions réglementaires nationaux ;
b. examen des processus d'autorisation et de licence pour établir les meilleures pratiques en matière d'objectifs et de fonctions réglementaires nationaux ;
c. aider les États membres du COMESA (et éventuellement de la SADC), sur demande, à mettre en place des régulateurs de l'énergie totalement autonomes ; et

d. aider les États membres du COMESA (et éventuellement de la SADC), sur demande, à adapter les règles et lignes directrices réglementaires régionales.

65. Le rapport a révélé qu'au cours de l'année considérée, le Secrétariat a mis en œuvre deux principales activités qui ont été alignées sur le plan de travail du Comité du portefeuille, notamment l'élaboration d'un cadre et d'une feuille de route pour la transformation de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique australe (RERA) en une Autorité de régulation régionale pour la SADC, et l'élaboration d'un cadre pour la surveillance réglementaire du marché régional de l'énergie durable dans la région de Afrique orientale – Afrique australe – Océan indien.

66. À cet égard, il a été noté que l'étude sur la transformation de la RERA a été finalisée après avoir fait l'objet d'un processus approfondi de consultation des parties prenantes et que le rapport final a été soumis au Secrétariat de la SADC pour adoption par ses structures compétentes. Concernant la mise en œuvre des recommandations de l'étude, il a été expliqué qu'elle devrait commencer peu après l'adoption avec l'aide du projet ESREM.

67. En outre, un rapport détaillé sur les premières conclusions de l'étude visant à élaborer un cadre pour la surveillance réglementaire de l'énergie régionale dans la région AO-AA-OI, qui est en cours de mise en œuvre par Ricardo South Africa Pty Limited, a également été rédigé.

68. La réunion a été informée que l’étude a débuté en septembre 2019 et avait pour objectif général d’élaborer un cadre pour la surveillance réglementaire du marché régional de l'énergie devant etre adopté par les institutions réglementaires régionales et nationales afin de promouvoir les investissements et le commerce de l'électricité dans la région.

69. En ce qui concerne les objectifs spécifiques de la mission, la réunion a été informée que les termes de référence décrivaient ce qui suit :

a. clarifier les rôles des régulateurs et/ou des associations régionales de l'énergie et de leurs membres, et établir des instruments réglementaires appropriés ainsi que des programmes de contrôle et de surveillance du marché régional de l'énergie ;
b. encourager les investissements dans les infrastructures régionales de transport et de production par la mise au point de méthodes de tarification appropriées qui favorisent la concurrence et l'intégration des marchés ; et
c. promouvoir le libre accès au réseau de transport régional par l'élaboration de codes d'interconnexion et de régimes d'exploitation harmonisés.

70. En ce qui concerne l'approche utilisée, la réunion a été informée que l'approche du consultant a divisé l'étude en cinq phases : lancement et examen documentaire, missions sur le terrain et atelier consultatif régional, travail analytique et projet de rapport, atelier regional de validation et présentation du rapport final. À cet égard, la réunion a été informée que l'étude en est maintenant à la troisième phase, la quatrième phase étant prévue pour le 17 mars, date à laquelle se tiendra un atelier de validation.

71. Le rapport a également informé le Comité du travail de terrain du consultant qui a couvert 10 pays de la région, notamment l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. La réunion a noté que les pays sélectionnés sont ceux qui se trouvent dans le Corridor Centrre du marché EAPP-SAPP, y compris un représentant des pays insulaires.

72. En ce qui concerne les conclusions initiales sur le secteur de l'électricité en général dans la région, le rapport mentionne que tous les pays disposent d'une forme de législation primaire qui définit la structure de base du secteur de l'approvisionnement énergétique (ESI). Il a également été observé que les législations nationales sont généralement tournées vers l'avenir, envisageant une certaine forme d'accès de tiers et d'importation et d'exportation d'énergie.

73. Il a également été noté que les premiers résultats indiquent un marché de l'énergie en évolution rapide dans la région AO-AA-OI, comme le montre le développement accru des projets d'énergie renouvelable et les efforts considérables de développement des interconnexions, dont la plupart seront bientôt lancés, en particulier en Afrique de l'Est, ouvrant ainsi la voie à un accroissement du commerce régional de l'électricité.

74. En ce qui concerne le paysage réglementaire, la réunion a noté que la plupart des pays ont une forme d'autorité de régulation nationale (soit pour l'électricité, l'énergie ou les services publics multiples), à l'exception de sept pays de la région, à savoir Djibouti, l'Érythrée, la Libye, la République démocratique du Congo (RDC), la Somalie, le Soudan du Sud et l'Union des Comores. Au niveau régional, il a été relevé que plusieurs institutions de régulation existent déjà, y compris les trois associations régionales de régulateurs, EREA, ARÉFOA, et RERA et l'Autorité de régulation indépendante (IRB) de l'EAPP, l'autorité de régulation régionale pour le marché de l'EAPP. Il a été noté par ailleurs que la SADC est en train de mettre en place son autorité de régulation régionale.

75. La réunion a été informée des défis auxquels sont confrontés le développement et la mise en oeuvre d'un cadre réglementaire pour la région, notamment :

a. une vaste étendue géographique couvrant 28 pays africains, de l'Afrique du Sud à la Tunisie, y compris les États insulaires ;
b. les besoins réglementaires variés - États insulaires et continentaux **;**
c. la multiplicité d'institutions traitant déjà de questions réglementaires, par ex. AFUR, EREA, IRB, ARÉFOA et RERA ;
d. deux marchés distincts avec leurs propres règles et procédures - EAPP et SAPP ;
e. l'affiliation double des pays et des Autorités de régulation nationales (ARN) aux communautés économiques régionales, aux institutions de régulation régionales et aux pools énergétiques ;
f. les différents niveaux d'intégration et d'expérience au niveau régional ; et
g. La diversité linguistique ; l'anglais, l'arabe, le portugais et le français.

76. Pour un fonctionnement plus harmonieux des deux marchés distincts, l'EAPP et le SAPP, et plus tard pour le marché combiné plus large EAPP-SAPP, il a été déterminé que certaines réformes juridiques et réglementaires minimales seraient nécessaires. Les domaines identifiés dans l'examen initial pour la réforme comprenent :

a. l'harmonisation de l'octroi de licences aux parties commerciales et aux PPI;
b. l'harmonisation des méthodes de tarification de la transmission ;
c. l'harmonisation des normes techniques, par exemple les codes de réseau ; et
d. la séparation des tarifs.

77. En ce qui concerne les options institutionnelles pour la réglementation régionale, il a été confirmé qu'en effet, une ou plusieurs institutions de régulation régionales devraient être créées

pour superviser le fonctionnement du marché. Deux options ont été suggérées : (i) créer une autorité de régulation pour le marché EAPP-SAPP, et (ii) créer deux autorités de régulation, une pour l'EAPP et l'autre pour le SAPP. Les premiers résultats de l'étude et les discussions entre les parties prenantes au cours de l'atelier consultatif organisé pour cette mission ont montré que l'option (ii) serait la plus acceptable et la plus facile à mettre en œuvre et que, bien que cette option soit préférable dans un premier temps, l'objectif était de la transformer progressivement en option (i) au fur et à mesure que les deux marchés approfondissaient leur intégration.

78. La réunion a en outre été informée que les premières conclusions proposent de conserver l'EREA et l'ARÉFOA comme institutions de soutien aux deux autorités de régulation, comme c'est le cas sur le marché européen.

79. Dans un premier temps, pour le bon fonctionnement du marché combiné EAPP-SAPP, il a été proposé d'harmoniser certains aspects clés des autorités de régulation, notamment en ce qui concerne les points suivants :

a. la structure de gouvernance ;
b. les responsabilités fonctionnelles ;
c. les compétences ;
d. les instruments réglementaires - règles, normes, procédures ; et
e. la pratique réglementaire.

80. La réunion a été informée que d'autres travaux sont en cours et devraient etre finalisés au cours de la première semaine de mars, aboutissant à un atelier de validation au cours duquel les parties prenantes valideront les conclusions et recommandations du rapport final du consultant.

81. S'agissant des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan de travail 2019 des Commissions de portefeuille, la réunion a été informée que la loi portant création d'un organe de régulation de l'énergie de la République de Djibouti a déjà été adoptée par le Parlement et signée par le Pprésident. À cet égard, le président de l'ARÉFOA a fait une déclaration pour saluer cette initiative encourageante de Djibouti en l'occurrence l'établissement d'un régulateur. Il a en outre demandé à Djibouti de déposer sa candidature pour être membre à part entière de de l'ARÉFOA une fois que le régulateur sera en place.

Décision

82. ***La réunion a demandé aux régulateurs membres de prendre note du rapport et au secrétariat de l'ARÉFOA de transmettre le rapport validé au Secrétariat du COMESA (et aux autres CER) pour adoption via les différentes structures du COMESA, pour transposition ensuite au niveau national. .***

Activités prévues pour 2020 dans le Plan de travail de l'ARÉFOA

83. La réunion a été informée que les activités prévues pour 2020 figurent dans le Plan de travail 2017-2021 de l'ARÉFOA. À cet égard, la réunion a en outre été informée que les ressources du projet de renforcement d'un marché de l'énergie régional durable seront encore utilisées pour mettre en œuvre les activités de 2020.

84. La réunion a noté la nécessité d'inclure des informations supplémentaires dans les rapports sur l'exécution du plan de travail notamment ce qui concerne les phases de mise en œuvre de chaque activité qui soient réalistes au cours de l'année.

Décision

85. ***La réunion a demandé aux régulateurs membres de prendre note du plan de travail et a chargé le Secrétariat de continuer à rechercher différentes sources de financement pour la mise en œuvre des activités.***

Questions diverses

86. A point Questions diverses de l'ordre du jour de la Commission Harmonisation des cadres juridiques et réglementaires, la réunion a noté ce qui suit :

a. Le Secrétariat a été chargé de dresser la liste et les adresses mail des membres de la Commission du portefeuille pour permettre la communication et l'échange d'informations continus entre les membres.

b. Le Secrétariat a également été invité à élaborer les termes de référence destinées à guider les opérations de la Commission du portefeuille. La réunion a noté que cela pourrait être guidé par le plan d'activités quinquennal de l'ARÉFOA pour 2017-2021.

c. En outre, la réunion a noté que les résultats de la mission d'élaboration d'un cadre réglementaire nécessitaient une mise en œuvre au-delà des pays du COMESA et qu'il faudrait donc des réunions conjointes entre la Commission du portefeuille et la Commission du portefeuille correspondante dans l'organisation sœur de la SADC en l'occurrence la RERA, pour discuter les modalités de mise en œuvre des recommandations.

d. En ce qui concerne les activités futures de la Commission, il a été suggéré qu'elle prenne en charge la question de l'impact des systèmes d'énergies renouvelables sur les marchés régionaux et nationaux ainsi que celle de l'émergence de nouveaux modèles d'affaires novateurs .

e. De même, des discussions sur la manière d'aborder la question de l'électrification, en particulier l'électrification rurale, par des moyens innovants tels que l'utilisation de l'énergie photovoltaïque hors réseau, et la manière dont la régulation pourrait faire avancer le processus pourraient être envisagées pour les activités futures de la Commission du portefeuille.

RAPPORT CONJOINT DE LA COMMISSION DU PORTEFEUILLE ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE LA COMMISSION DU PORTEFEUILLE ENVIRONNEMENT ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

87. M. Tony Parker Imaduwa, Chef exécutif de la Commission seychelloise de l'Energie et président actuel de la Commission Environnement et Efficacité énergétique de l'ARÉFOA a présenté le rapport de la réunion conjointe de la Commission du portefeuille Energies renouvelables et de la Commission du portefeuille Environnement et Efficacité énergétique pour examen par l'AGA. La réunion a examiné le rapport de la réunion conjointe Commission du

portefeuille Energies renouvelables et de la Commission du portefeuille Environnement et Efficacité énergétique et l'a adopté.

Rapport de l'UGP ESREM sur la mise en œuvre des activités du plan de travail de la Commission du portefeuille pour 2019

88. La réunion a reçu des mises à jour sur la mise en œuvre du plan de travail du Comité du portefeuille pour 2019.

89. À cet égard, la réunion a noté que les activités clés suivantes ont été mises en œuvre en 2019, entre autres :

a. la stratégie et le plan d'action en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique (AO-AA-OI) ont été élaborés en 2019 ;
b. il a été relevé que le REEESAP était le principal instrument régional global qui fournirait des orientations pour l'élaboration des stratégies et plans d'action ER/EE pour les États membres (EM) et la mobilisation de financements additionnels pour la mise en œuvre des projets ER/EE ;
c. il a été noté qu'une stratégie de communication a été élaborée et incluse dans le REEESAP (AO-AA-OI) pour assurer la diffusion auprès des RECS, États membres (EM) et institutions spécialisées dans l'énergie ;
d. il a été signalé que la majorité des activités prévues pour 2019 ont été programmées pour être mises en œuvre dans le cadre du projet ESREM, sous la direction d'une société de conseils ; et
e. il a également été noté que les activités qui ne relèvent pas du mandat du projet ESREM nécessiteront un financement pour être mises en œuvre.

Recommandation

90. ***La réunion a convenu que la Stratégie et le Plan d'action pour les Energies renouvelables et l'Efficacité énergétique (AfOA-IO) soient soumis pour adoption par les structures du COMESA.***

91. Le projet de rapport sur la Stratégie et le Plan d'action pour les Energies renouvelables et l'Efficacité énergétique REEESAP (AfOA-OI) est joint à l'annexe IV du présent rapport.

Activités prévues pour 2020 dans le Plan de travail de l'ARÉFOA

92. La réunion a été informée que les activités prévues pour 2020 figurent dans le Plan de travail 2017 – 2021 de l'ARÉFOA. À cet égard, la réunion a été informée par ailleurs que les ressources du projet sur le renforcement d'un marché régional de l'énergie durable continueront d'être utilisées pour mettre en œuvre certaines des activités de 2020.

93. La réunion a en outre noté que les activités qui ne relèvent pas du mandat du projet ESREM devront être classées par ordre de priorité avant de pouvoir obtenir des financements pour leur mise en œuvre.

94. La réunion a par ailleurs noté que la portée de certaines des activités du plan de travail proposé pour 2020 devra être affinée pour faire en sorte que les aspects réglementaires des activités

soient bien définis.

95. La réunion a relevé que le Secrétariat de l'ARÉFOA devra harmoniser ses activités avec celles mises en œuvre par la Commission de l'Union africaine.

96. La réunion a décidé que pour permettre un suivi plus étroit des progrès de la mise en œuvre du plan, il s'avère nécessaire de tenir des réunions de la Commission du portefeuille de façon plus régulière.

97. La réunion a examiné les options de financement pour la mise en œuvre des activités qui ne disposent pas de financement. Il a été retenu que, dans la mesure du possible, les régulateurs membres peuvent se porter volontaires pour entreprendre la mise en œuvre de ces activités.

98. La réunion a relevé l'importance d'intégrer les aspects sociaux et de sécurité dans le champ d'activités de la Commission du portefeuille. La réunion a convenu que la question sera traitée par la Commission concernée et le Secrétariat.

99. Le plan de travail pour 2020 de la Commission du portefeuille Energies renouvelables a été examiné et adopté pour mise en œuvre.

100. Le plan de travail 2020 la Commission du portefeuille Environnement et Efficacité énergétique ont été examinés et adoptés pour mise en œuvre.

Activités prévues pour 2020 dans le Plan de travail de l'ARÉFOA

101. La réunion a été informée que les activités prévues pour 2020 figurent dans le Plan de travail 2017 – 2021 de l'ARÉFOA. À cet égard, la réunion a été informée par ailleurs que les ressources du projet sur le renforcement d'un marché régional de l'énergie durable continueront d'être utilisées pour mettre en œuvre certaines des activités de 2020.

E. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2017 - 2021 DE L'ARÉFOA - *point 5 de l'ordre du jour*

102. La réunion a été informée que les activités prévues pour 2020 figurent dans le Plan de travail de l'ARÉFOA 2017 - 2021. À cet égard, la réunion a en outre été informée que les ressources du projet sur le renforcement d'un marché de l'énergie régional durable seront encore utilisées pour mettre en œuvre le Activités 2020.

103. La réunion a été informée que certaines des activités du plan de travail 2019 n'avaient pas été mises en œuvre et qu'elles seraient reportées à 2020.

104. La réunion a également souligné la nécessité d'impliquer les différentes Commissions de portefeuille dans la mise en œuvre des activités.

105. La réunion a adopté le rapport sur l'état de mise en œuvre du Plan de travail de l'ARÉFOA 2017-2021 et a décidé que le secrétariat de l'ARÉFOA le présentera à l'Assemblée générale annuelle prévue à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 5 et 6 mars 2020.

F. EXAMEN DU RAPPORT FINANCIER DE L'ARÉFOA (*point 6 de l'ordre du jour*

106. La réunion a noté que le budget de l'ARÉFOA, conformément à l'article 8 de la Constitution, doit provenir des sources suivantes :

a. contribution des membres ;
b. subventions ; et
c. financement spécial du Secrétariat du COMESA

107. A cet égard, le Tableau 1 ci-dessous résume l'état du soutien financier des partenaires de coopération, du Secrétariat du COMESA et des contributions des membres**.**

Tableau 1 : État des financements par les partenaires de coopération, le Secrétariat du COMESA et les contributions des membres (en USD)

Source	2017	2018	2019	2020	Total	% proportion du budget
	USD	USD	USD	USD	USD	USD
Partenaires de coopération	1 881 839		3 310 018	-	5 191 857	88%
Secrétariat du COMESA	205 100		180 395	-	385 495	6%
États membres	-	96 943	112 281	146 766	355 990	6%
TOTAL	**2 086 939**	**96 943**	**3 602 695**	**146 766**	**5 933 343**	**100%**

108. La réunion a rappelé que l'ARÉFOA a établi une formule de contribution qui devrait garantir que tous les membres contribuent de manière durable aux opérations et programmes de l'association.

109. Le Tableau 2 ci-dessous montre l'état des versements de contributions par les membres (en USD) au 29 février 2020.

Tableau 2 : État des versements de contributions par les membres (en USD) au 29 février 2020

État membre	Contribution			Analyse du montant total dû			Analyse du montant total reçu		
	Montant facturé 2018-2020	Montant reçu	Montant total dû	Entre 0 - 1 an	Entre 1 - 2 ans	Entre 2 -3 ans	2018	2019	2020
Col 1	Col 2	Col 3	Col 4 = Col (2-3)	Col 5	Col 6	Col 7	Col 8	Col 9	Col 10
Égypte	24 384	-	24 384	8 001	8 198	8 186	-	-	-
Ethiopie	22 593	-	22 593	7 462	7 569	7 562	-	-	-
Kenya	47 481	32 449	15 033	14 948	43	43	16 182	16 267	-
Madagascar	22 202	-	22 202	7 344	7 431	7 426	-	-	-
Malawi	29 952	20 285	9 666	9 666	-	-	-	20 285	-
Maurice	16 962	9 472	7 490	7 460	30	-	-	9 472	-
Ouganda	39 825	-	39 825	13 275	26 550	-	-	-	-
Rwanda	21 874	-	21 874	7 246	7 316	7 312	-	-	-
Seychelles	21 696	-	21 696	7 192	7 254	7 250	-	-	-
Soudan	23 156	7 760	15 396	7 631	7 767	- 2	7 760	-	-
Zambie	27 917	27 917	-	-	-	-	-	16 021	11 897
Zimbabwe	57 939	39 846	18 093	18 093	-	-	-	39 846	-
TOTAL	**355 981**	**137 729**	**218 252**	**108 319**	**72 157**	**37 776**	**23 942**	**101 890**	**11 897**

110. La réunion a fait remarquer que le financement de l'Union européenne par le biais du projet ESREM du 11e FED a été la principale source de financement du programme de travail pour les initiatives de l'ARÉFOA et que ce soutien a été programmé pour une mise en œuvre jusqu'en 2021.

111. Actuellement, l'ARÉFOA ne compte qu'un seul membre du personnel à temps plein, à savoir le Directeur général, dont le salaire est financé par des fonds du COMESA (75 %) et de l'ARÉFOA (25 %).

112. L'Unité de gestion du projet ESREM du 11e FED soutient actuellement la mise en œuvre des activités de l'ARÉFOA et est financée par l'Union européenne.

113. Les allocations budgétaires reçues à ce jour pour la mise en œuvre des programmes de l'ARÉFOA (31 mai 2017 à ce jour) sont indiquées dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 3 : Fonds reçus en 2018 (en USD)

Source de financement	Montant du budget	Montant du budget	Montants en cours
	Col 1	Col 2	Col 3= [Col 1 - Col 2]
Projet ESREM au titre du 11e FED	5 191 857	5 191 857	-
Secrétariat du COMESA	385 495	385 495	-
Contributions des membres de l'ARÉFOA	355 981	137 729	218 252
Total	**5 933 333**	**5 715 081**	**218 252**

114. La réunion a convenu qu'une stratégie visant à accroître la contribution des partenaires et membres coopérants (potentiellement 21 membres) devrait être mise en place:

115. La réunion a également noté ce qui suit :

a. seuls cinq pays (Kenya, Malawi, Maurice, Zambie et Zimbabwe) ont versé leur contribution pour 2019 et qu'un seul pays a payé sa contribution pour 2020 (la Zambie) et un appel a été lancé à tous les membres d'honorer leurs obligations. La réunion a salué avec remerciement l'engagement de la Zambie et son dévouement à payer à temps sa contribution annuelle ;
b. Le Burundi a été invité à soumettre son budget annuel concernant la régulation de l'énergie pour permettre au Secrétariat de calculer sa contribution annuelle à l'ARÉFOA ;
c. une stratégie alternative devrait être mise en place pour assurer la viabilité financière de l'ARÉFOA ; et
d. que bien que le COMESA se soit engagé à maintenir son appui à l'ARÉFOA au-delà de juin 2019, il est nécessaire de s'assurer que les membres jouent leur rôle en payant leurs contributions exigibles.

116. Le Secrétariat de l'ARÉFOA a assuré à la réunion qu'il veillera à transmettre aux membres et à temps les factures des contributions annuelles aux membres, de préférence avant la fin de l'année précédente.

117. La réunion a également noté que les états financiers de l'ARÉFOA ont été audités pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018. La réunion a en outre relevé que l'audit avait été effectué conjointement avec l'audit du projet ESREM et inclus dans le rapport d'audit du projet. La réunion a également noté que l'audit avait été effectué par PricewaterhouseCoopers et qu'un rapport sans réserve avait été publié.

118. La réunion a noté que l'audit de 2019 devait commencer en mars 2020 et que les contributions des membres de l'ARÉFOA et les dépenses connexes seront également auditées en même temps. Au cours de la vérification des comptes, un examen des soldes des contributions impayées des membres sera effectué et l'ARÉFO devra démontrer sa capacité à recouvrer les montants en souffrance.

Décision

119. ***La réunion a convenu d'adopter le rapport financier de l'ARÉFOA.***

G. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DU PROGRAMME D'EXAMEN PAR LES PAIRS DE L'AUTORITÉ ÉTHIOPIENNE DE RÉGULATION DE L'ÉLECTRICITÉ – *point 7 de l'ordre du jour*

120. En ce qui concerne le programme d'examen par les pairs pour l'Autorité éthiopienne de l'énergie (AEE), la réunion a été informée que la méthodologie utilisée a inclus l'examen de la structure institutionnelle et les pratiques opérationnelles de l'AEE par rapport à un ensemble d'indicateurs convenus. Cette approche sera adoptée par l'ARÉFO en tant que principes communs d'examen par les pairs des autorités de régulation de l'énergie.

121. La réunion a en outre été informée que l'examen par les pairs a été effectué sur une période de trois jours, du 4 au 6 mars 2020, et qu'une équipe de cinq (5) experts (un

représentant du président de chacun des Comités de portefeuille et un représentant du président du Comité exécutif de l'ARÉFOA, (le Kenya) a facilité l'exécution de l'exercice. La réunion a également été informée que l'équipe d'examen par les pairs a été appuyée par le Secrétariat de l'ARÉFOA.

122. La réunion a été informée que l'examen par les pairs a été précédé par la soumission d'un questionnaire (basé sur un modèle élaboré par la Banque mondiale) à l'AEE pour recueillir les données justificatives pertinentes. Les données collectées ont été analysées par l'équipe et les clarifications seront discutées avec la direction de l'AEE lors de l'AGA de l'ARÉFOA. Ensuite, des réunions avec les parties prenantes ont été organisées pour évaluer l'environnement dans lequel l'AEE opère.

123. La réunion a également noté que le questionnaire remis par le Secrétariat de l'ARÉFOA était suffisamment détaillé en ce qui concerne les questions portant sur la gouvernance, le fond et les résultats, ce qui a été fort apprécié. Cependant, la réunion a noté que le Secrétariat avait transmis le questionnaire tardivement, ce qui a empêché à l'EEA de pouvoir donner des commentaires suffisants. Le temps alloué à l'exercice d'examen par les pairs (pendant l'AGA) a également été cité comme étant trop limité et partant un frein à l'efficacité de l'examen par les pairs.

124. Les objectifs du programme d'examen par les pairs étaient notamment les éléments suivants :

a. soutenir le renforcement des capacités et le partage d'informations par la familiarisation avec les meilleures pratiques nationales, régionales et internationales ;
b. identifier les meilleures pratiques pour améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie ; et
c. faire le point sur les outils développés et utilisés par l'ARÉFOA pour influencer les pratiques de l'AEE dans l'exercice de la surveillance réglementaire de l'énergie.

125. Conformément à ces termes de référence, l'examen par les pairs a été réalisé suivant les trois aspects interdépendants ci-après :

a. évaluation du cadre réglementaire existant en termes d'identification des points forts, points faibles, opportunités et menaces dans le fonctionnement de l'Autorité éthiopienne de l'énergie (EEA) ;
b. comparaison avec les meilleures pratiques internationales et recommandation de mesures pratiques pour renforcer l'efficacité de l'Autorité éthiopienne de l'énergie (EEA) ; et
c. évaluation des effets de la régulation en Éthiopie.

126. Le Comité d'examen par les pairs a présenté un exposé sur les principales conclusions et recommandations adressées à la direction de l'EEA lors de l'AGA de l'ARÉFOA.

127. La réunion a également souligné la nécessité de faire référence aux rapports sur l'indice de régulation énergétique de la BAD lesquels contiennent davantage d'informations sur l'état du secteur de l'énergie en Éthiopie et dans d'autres États membres.

128. La réunion a pris note de la réponse initiale de l'EEA aux conclusions préliminaires de l'Equipe d'examen par les pairs et a convenu que le projet de rapport soit soumis à l'EEA dans un délai de trois semaines pour examen par l'EEA. Le rapport final devrait être achevé avant la fin de mars 2020

129. Le Secrétariat de l'ARÉFOA a indiqué que tous les rapports d'examen par les pairs seront mis à la disposition de tous les membres et autres parties prenantes intéressées

Décisions

130. La réunion a convenu de ce qui suit:

a. La soumission du projet de rapport de l'examen par les pairs soumis à l'Autorité éthiopienne de l'énergie (EEA) dans un délai de trois semaines;
b. L'EEA est appelée à enrichir le projet de rapport et le soumettre à l'équipe d'examen par les pairs par l'intermédiaire du Secrétariat dans les trois semaines suivant la réception du rapport;
c. l'équipe d'examen par les pairs est appelée à finaliser et à soumettre le rapport final au Secrétariat dans les deux semaines suivant la réception des commentaires de l'EEA pour soumission officielle à l'EEA et distribution aux membres; et
d. le Secrétariat est appelé à transmettre aux membres les rapports de tous les examens par les pairs qui ont été réalisés.

131. La présentation PowerPoint du rapport d'examen par les pairs de l'Autorité éthiopienne de l'énergie est jointe à l'annexe V du présent rapport.

H. QUESTIONS DIVERSES - *point 8 de l'ordre du jour*

132. L'Agence égyptienne de régulation des services publics d'électricité et de protection des consommateurs de la République arabe d'Égypte a proposé d'accueillir la 10e Assemblée générale annuelle de l'ARÉFOA en Égypte. La réunion a remercié l'Égypte et a convenu que la réunion se tiendra en mars 2021. À cet égard, la réunion a chargé le Secrétariat de l'ARÉFOA de se concerter avec l'Égypte pour les préparatifs préliminaires, y compris la fixation des dates spécifiques pour la 10e Assemblée générale annuelle de l'ARÉFOA.

I. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA RÉUNION - *point 9 de l'ordre du jour*

Adoption du rapport

133. La réunion a adopté le rapport moyennant quelques amendements.

Clôture de la réunion

134. Dans son mot de clôture, M. Frederick Nyang, Directeur de la Régulation économique, à l'Autorité kenyane de régulation de l'énergie et du pétrole (EPRA) et actuel président de la plénière de l'ARÉFOA remercié tous les participants pour leur participation active et leur précieuses contributions aux travaux ce qui a abouti à l'adoption du rapport.

135. Un peu plus tôt, l'Ambassadeur Dr. Kipyego Cheluget, Secrétaire général adjoint du COMESA en charge des Programmes a remercié tous les pays pour leur participation à la réunion et a salué l'exercice d'examen par les pairs qui a été mené pendant la réunion. Il a également assuré à la réunion que le Secrétariat du COMESA continuera d'apporter son soutien à l'ARÉFOA.

…….
Signature
Dr. Fredrick Oloo Nyang,
Président de la plénière de l'ARÉFOA

Date

……..

Madame Langiwe H. Lungu
Présidente de la Commission du portefeuille de la Commission Renforcement des capacités, Echange d'informations & Base de données, Statistiques énergétiques de l'ARÉFOA

Date

……

Dr. Mohamed Abdel Aziz Hassan Abdel Rahman
Président de la Commission du portefeuille Harmonisation des cadres juridiques et réglementaires

……
M. Tony Parker Imaduwa
Président de la Commission du portefeuille Environnement et Efficacité de l'énergie

Date

ANNEX VI

LIST OF PARTICIPANTS/ LISTE DES PARTICIPANTS

BURUNDI

Mr. Didace NDIVYARIYE, Technical Director, Ministry of Hydraulic, Energy and Mines, 2662, Tel: +25779313409, Email: ndivyariyedidace@yahoo.fr:

DJIBOUTI

Mr. Mohamed Kileh Wais, Secretary General, Ministry of Energy, Cité Ministérielle BP 10010 Tel: 0021377832699, Email: mohamedkileh@gmail.com;

EGYPT

Dr. Mohamed Abdel-Rhaman, Executive Chairman, Egyptian Regulatory Agency (EgyptERA), 1 Meher Abazza St. Nasr City11211, Cairo,Egypt Tel: +202 122 7438, E-mail: m.director@egyptera.org

Ms. Rania Mohamed Ali, Media and Communication Department Manager, Egyptian Regulatory Agency (EgyptERA), 1 Meher Abazza St. Nasr City11211, Cairo,Egypt Tel: 002 0100 890 7775, Fax: 002 234 21479, Email: rania.azab@egyptera.org; rania.azab55@gmail.com

Eng. Salma Hussien, General Manager of License and Performance Indicators, Egyptian Regulatory Agency (EgyptERA), 1 Meher Abazza St. Nasr City11211, Cairo,Egypt Tel: 002 0100 890 7775, Fax: 002 234 21479, Email: eng.salma75@gmail.com

ERITREA

Mr. Tesfai Ghebrehiwot Andom, Director Renewable Energy Center, Ministry of Energy and Mines, P.O Box 5285, Asmara, Tel: +2911117579, Fax: +2911125276, Email: Tesfai gtesfai@gmail.com;

ETHIOPIA

Mr. Getahun Moges Kifle, Director General, Ethiopian Energy Authority, P O Box 2554, Mobile: 251 911 226372, Fax: +251 115 507734 Email: getahunmoges@yahoo.co.uk / getahunmoges@gmail.com / electric.agency@ethionet.et

Mr. Getnet Tekeda Mulatu, Energy Audit and Licensing, Ethiopian Energy Authority, P O Box 2554, Fax: +251 115 507734 Email: getenetakeda@gmail.com;

Mr. Bahru Oljira Debel, Director Technical Regulation, Ethiopian Energy Authority, P O Box 2554, Tel: +251911723124, +251115507734; Email: bahruol@yahoo.com;

Mr. Belayneh Gizaw Feleke, Director Ethiopian Energy Authority, P O Box 2554, +251 912081266, Email: abelayneh. Abelayneh928@gmail.com;

Mr. Abdi Ayana Jerane, Energy Auditor and Expert III, Ethiopian Energy Authority, P O Box 2554, Tel: +251965655000, +2510115507733, Fax: +2510115507734, Email: abdisfuture@gmail.com;

Ms. Azemtsehay Dessazegn Aundie, Geothemal License and Admin. Senior Expert, Ethiopian Energy Authority, Tel: +251910335682, Email: alemtse04@yahoo.com;

Mr. Hailu Assefa, Director Energy Research Development Measurement, Verification and Laboratory, Ethiopian Energy Authority, P O Box 2554, Tel: +25115507735, Fax: +25115507734, Email: : hailasse@yahoo.com;

KENYA

Dr Frederick Oloo Nyang, Director – Economic Regulation, Energy and Petroleum Regulatory Authority (EPRA) P.O Box 42681-00100, Nairobi, Kenya Email : frederick.nyang@epra.go.ke; Tel : +254 20 2847000

Mr. Nickson Bukachi, Energy and Petroleum Regulatory Authority (EPRA)P O Box 42681 –00100, Tel: +254 727948168 Fax: +254 20 2717621, Email : nickson.bukachi@epra.go.ke;

MADAGASCAR

Ms. Raheliarivao ep Andrianasolo Aimee, Président Exécutif, ORE, / Office de Regulation Electricite, Face VB- 72 NA, Rue TsimanindryAmbatoroka, Ministere de l'Energie et des Hydrocarbures Antananarivo 101 Madagascar Tel: +261321178550, Email: a.andrianasolo@ore.mg;

MALAWI

Mr. Tufwane Mwagomba, Senior Licensing Officer, Malawi Energy Regulatory Authority (MERA), Private Bag B-496, Lilongwe, Tel: +2651774103, +265775810, Fax: +265775666, Email: tmwagomba@meramalawi.mw;

MAURITIUS/ MAURICE

Ms. Martine Gontier Christine, Acting Legal Manager, Utility Regulatory Authority (URA), Mauritius, Level 8, One Cybercity Building, Ebene, Tel: +230 454 8070, Email: mchristine@uramauritius.mu

RWANDA

Mr. Florien Gumyusenge, Technical Compliance and Monitoring Officer Electricity, Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA), Tel: 250784463232, Email: florien.gumyusenga@rura.rw;

SEYCHELLES

Mr. Tony Parker Imaduwa, CEO of SEC/Chairperson of Portfolio Committee on Renewable Energy of RAERESA Seychelles Energy Commission (SEC), Unity House Block B Room 307,Victoria P O Box 1488, Tel: +248 272 8897, +248 461 0824, Email: timaduwa@sec.sc; timaduwa@hotmail.com;

Ms. Bernice Xavielle Anne Charles, Principal Officer Licensing and Enforcement, Seychelles Energy Commission (SEC), Unity House Block B, RM 307/308, Palmstreet Victoria Maher, Seychelles, P.O Box 1488, Tel: +2482610824, Email: bcharles@sec.sc;

SOMALIA

Mr. Hassan Abdullahi Isaq, Director of Energy Department, Ministry of Energy and Water, P.O Box 23, Tel: +252616346813, Email: energy@moewr.gov.so; haseey2007@gmail.com;

SUDAN/ SOUDAN

Mr. Eltigani Mohamed Fadul Adam, Secretary General – ERA, Energy and Mining, Tel: +249912243435, Email: tiganifadul@yahoo.com;

Mr. Ibrahim Amin Ahmed, Licensing & Tariff Directorate, ERA, Ministry of Energy and Mines, Khartoum, Obied Khatim Street, Tel : +249123499119, Email : ibrahimamin360@yahoo.com;

TUNISIA

Mr. Manna Said, Director of Electricity and Gas, Ministry of Energy, Mines and Energy Transition, Monpt plaisii, 1002 Tunis, Tel: 00216 91192215, Fax: 0021671905835 Email: said.elmanaa@energiemines.gov.tn;

UGANDA / OUGANDA

Mr. Steven Mwandha, Manager Legal Services & Regulatory Compliance, Energy Regulatory Authority (ERA), Uganda, P.O Box 10332, Kampala, Tel: +256704024240, Email: s.mwandha@era.or.ug;

ZAMBIA/ ZAMBIE

Ms. Langiwe Hope Lungu, Director General, Energy Regulation Board, P.O Box 37631, Lusaka Zambia, Tel: +260955776847, Email: llungu@erb.org.zm

Mr Maka Sikazwe, Senior Manager, Director General's Office, Energy Regulation Board of Zambia, P.O Box 37631, Tel : +260955812439, Email : msikazwe@erb.org.zm;

COMESA/RAERESA SECRETARIAT, BEN BELLA ROAD, P.O. BOX 30051, LUSAKA, ZAMBIA, TEL: + 260 211 229725/32, FAX: +260 211 225107

Ambassador Dr. Kipyego Cheluget, Assistant Secretary General (Programmes), Email: kcheluget@comesa.int;

Dr. Mohamedain E. Seif Elnasr, Chief Executive Officer, RAERESA Tel: +260977456204, Email: SeifElnasr@comesa.int;

Mr. Yohane Mukabe, Project Manager, ESREM Project, Tel: +260966789004, Email: ymukabe@comesa.int;

Mr. Harrison M. Murabula, Deputy Project Manager, ESREM Project, Tel: +264813679880 +254728515514, Nairobi, Windhoek, Email: hmurabula@comesa.int;
Mr. Mwangi Gakunga, Head of Corporate Communications, Tel: +254722801940, Email: mgakunga@comesa.int;

Ms. Katende E. Chelemu, Finance Expert, ESREM Project, Tel: +260 9796913016, Email: kchelemu@comesa.int;

Mrs. Susan M. Zulu, Senior Administrative Assistant, Email: szulu@comesa.int;

Mrs. Yvonne M. M. Mambwe, Administrative Assistant, Email: ymambwe@comesa.int;

Mr. Brian Sampa, ICT Officer, Email: bsampa@comesa.int;

INTERPRETERS

Ms. Doaa Darwish, Freelance Arabic Interpreter, Tel: +2010016722601, Cairo, Egypt, Email: doaadawish@yahoo.com;

Ms. Youmna Salah El Gency, Arabic Conference Interpreter, Freelancer, 22 Lomombah, Merghany, Cairo, Egypt, Tel: +201117971502 and +20122439862, Email: yomsg@hotmail.com;

Mr. Emmanuel Petros, Freelance French Interpreter, P.O Box 170537 A.A, Tel: 0929034771, Email: emmanuelpetros@gmail.com;

Mr. Muteba Kasanga, Conference Interpreter, P.O Box 170537, Addis Ababa, Tel: +25190109898, Email: kasangam@gmail.com;

TRANSLATOR

Mr. Chris Hara chrishara2k@gmail.com (French)

Mr. Galal Ari jalalari@gmail.com (Arabic)